

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 14</i> <i>Votants : 15</i> <i>Procuration : 1</i></p> <p><u><i>Date de convocation :</i></u> <i>21/04/2026</i></p> <p><u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>29/04/2026</i></p>	<p><b>Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents :</b> Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES</p> <p><b>Membres excusés :</b> Adrien LUGAGNE pouvoir à Jean-Baptiste AUBRY</p> <p><b>Membres absents :</b></p> <p><b>Participait également :</b> Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Stéphanie PANTANI a été élue secrétaire de séance</p>

Ordre du jour :

- **Désignation** d'un secrétaire de séance
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026
- **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**
  - Compte financier unique 2025
  - Affectation et reprise des résultats 2025 sur les budgets 2026
  - Amortissements 2026
  - Subventions aux associations
  - Taxes foncières et d'habitation
  - Avance du budget principal au budget lotissement
  - Remboursement de l'emprunt anticipé partiel du crédit du lotissement N° Financement KV8973 à hauteur de 180 000 €
  - Neutralisation des attributions de compensation d'investissement
  - Fongibilité de crédits
  - Budgets primitifs 2026
- **Composition des commissions communales**
- **Questions diverses**

---

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Stéphanie PANTANI

➤ **Délibération n°260410 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026**

Les membres du Conseil municipal décident l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.  
POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 0

➤ **Délibération n°260411 : CFU 2025 – approbation – affectation des résultats**

Le Maire présente les comptes financiers uniques 2025, comprenant le budget principal, le budget forêt, et le budget lotissement (tableau ci-dessous) et après avoir rappelé les budgets primitifs de l'exercice considéré, se retire, laisse le Conseil municipal délibérer sur lesdits comptes, et confie au 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances, le soin d'en proposer l'approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes financiers uniques.

Il décide aussi des affectations des résultats 2025 à l'exercice 2026, selon le tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2025 au Budget Primitif 2026									
BUDGET PRINCIPAL 2025 affectation 2026	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2025 (1)	Reprise des résultats 2024 (2)	Part du (2) affecté à l'invl sur le BP 2025 (3)	Résultats de clôture 2025 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2025	Affectation des résultats 2025 à 2026
Fonctionnement	452 927,94	544 294,62	91 366,68	365 628,52	137 455,78	319 539,42	0,00	319 539,42	En réserve au 1068 149 128,38
Investissement	270 216,07	235 545,41	-34 670,66	-135 130,50		-169 601,16	20 672,78	-149 128,38	Excédents fonc art RF 002 170 411,04
Total 1	723 144,01	779 840,03	56 696,02	230 498,02	137 455,78	149 738,26	20 672,78	170 411,04	RaR 20 672,78
									Solde d'exécution (DI) art 001 - 169 801,16
Forêt 2025 affectation 2026	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2025 (1)	Reprise des résultats 2024 (2)	Part du (2) affecté à l'invl sur le BP 2025 (3)	Résultats de clôture 2025 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2025	Affectation des résultats 2025 à 2026
Fonctionnement	22 073,95	21 124,29	-948,66	127 113,25	-0,00	126 163,59	0,00	126 163,59	En réserve au 1068 23 992,60
Investissement	7 986,00		-7 986,00	0,00		-7 986,00	-16 006,60	-23 992,60	Excédents fonc art RF 002 102 170,99
Total 1	30 059,95	21 124,29	-8 935,66	127 113,25	+0,00	118 177,59	-16 006,60	102 170,99	RaR 16 006,60
									Solde d'exécution (DI) art 001 - 7 986,00
Lotissement Vernois 2025 affectation 2026	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2025 (1)	Reprise des résultats 2024 (2)	Part du (2) affecté à l'invl sur le BP 2025 (3)	Résultats de clôture 2025 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2025	Affectation des résultats 2025 à 2026
Fonctionnement	694 355,85	954 877,78	260 521,93	0,00	0,00	260 521,93	0,00	260 521,93	En réserve au 1068
Investissement	373 022,48	352 052,30	-20 970,18	947,70		-20 022,48		-20 022,48	Excédents fonc art RF 002 260 521,93
Total 1	1 067 378,33	1 306 930,08	239 551,75	947,70	0,00	240 499,45	0,00	240 499,45	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 - 20 022,48

POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 0

➤ **Délibération n°260412 : Amortissements 2026**

En préparation du budget primitif 2026, le maire expose que plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au Conseil municipal de fixer.

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à 10 ans selon les rubriques, et un montant total 2026 de **116 671,85 €**.

Commune de Gennevilliers								
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - BP 2026								
Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Durée (ans) amortissement	Valeur brute	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice 2026	Valeur nette
202	0 10 2007	Phase 2 étude PLU	07/12/2007	5	5 501,60	5 501,60		0,00
202	0 10 2008	Arret projet PLU	17/07/2008	5	6 219,20	6 219,20		0,00
202	0 10 2015	Honoraires modif PLU	24/07/2015	5	1 296,00	1 296,00		0,00
202	202 25 2007	Phase 1 étude PLU	03/08/2007	5	6 219,20	6 219,20		0,00
202	260 2022 1	Division parcelle AA 158 022	09/08/2022	5	1 899,60	1 139,76	379,92	379,92
202	343 2021 1	Division parcelle AA 118	03/11/2021	5	1 529,88	1 223,90	305,98	0,00
202 Résultat	Frais d'études				<b>22 665,48</b>	<b>21 599,66</b>	<b>685,90</b>	<b>379,92</b>
2041512	320 2019 1	120 quote part travaux voirie	09/07/2019	5	2 167,20	2 167,20		0,00
204512	320 2022 1	Fonds de concours CH Vernottes	08/07/2022	1	697,00	697,00		0,00
2041512	390 2020 1	120 fonds concours 2019	25/11/2020	10	14 108,50	7 054,25	1 410,85	5 643,40
2041512	330 2025 2	Fonds de concours Ecole trx requa	30/09/2025	1	50 488,63	0,00	50 488,63	
2041512 Résultat	Batiments et installations				<b>67 461,33</b>	<b>9 918,45</b>	<b>51 899,48</b>	<b>5 643,40</b>
2046	0 20 2021	120 Ac investissement	15/02/2023	1	63 608,44		63 608,44	0,00
2046 Résultat	ACI				<b>63 608,44</b>	<b>0,00</b>	<b>63 608,44</b>	<b>0,00</b>
2051	0 50 2014 2	120 licence office pro	09/07/2014	5	200,40	200,40		0,00
2051	0 50 2021 1	121 licence office pro	02/04/2021	5	146,39	117,11	29,28	0,00
2051	100 2023 2	Logiciel BL enfance 2023	08/09/2023	5	1 799,76	719,90	359,95	719,90
2051	180 2023 1	Gestion bibliothèque Colibri 08/23	08/09/2023	5	444,00	177,50	88,80	177,60
2051 Résultat	Concessions et droits similaires				<b>2 590,55</b>	<b>1 215,02</b>	<b>478,03</b>	<b>897,50</b>
<b>TOTAL</b>					<b>156 325,80</b>	<b>32 733,13</b>	<b>116 671,85</b>	<b>6 920,82</b>

POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

➤ **Délibération n°260413 : Subventions aux associations**

Le maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions reçues de différentes associations.

Cet exposé entendu, le conseil municipal décide l'attribution de :

- 280 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 529,54 € à l'association des Galopins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, décide de l'attribution des subventions.

➤ **Délibération n°260414 : Taxes foncières et d'habitation**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide la fixation des taux des taxes foncières et d'habitation 2026 comme suit, avec un maintien du niveau des taux par rapport à 2025 de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

A savoir :

Taxes	Taux de référence 2026 (valeur 2025)	Taux votés 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit attendu 2026
Taxe foncier bâti	35,15 %	35,15 %	733 400	257 790
Taxe foncier non bâti	27,62 %	27,62 %	26 200	7 236
Taxe d'habitation	12,92 %	12,92 %	0	0
Effet du coefficient correcteur				-19 289
Total compte 73111				245 737

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

➤ **Délibération n°260415 : Avance remboursable du budget principal au budget lotissement**

Le maire propose de procéder à une avance remboursable du budget principal au budget lotissement.

Le Conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif 2026 principal une avance au budget lotissement pour la somme de 60 000 €, en dépense d'investissement au compte 276348 « créances sur autres communes, avance remboursable ». La même somme sera inscrite au budget primitif 2026 « lotissement » en recettes d'investissement au compte 168742 « autres dettes, collectivité de rattachement ».

Cette avance sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, décide cette opération d'avance remboursable du budget principal au budget lotissement.

➤ **Délibération n°260416 : Remboursement de l'emprunt n°KV8973 anticipé partiel sur le budget lotissement à hauteur de 180 000 €**

Le Maire rappelle qu'afin de permettre le financement travaux du lotissement, la Commune avait souscrit un emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté d'un montant de 700 000 € à un taux variable : index Euribor 3 mois + marge 0.50 % sur une période de 36 mois, la Commune a débloqué 250 000 € et prévoit à ce jour le remboursement anticipé partiel d'un montant de 180 000 € (Emprunt N° KV8973).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, autorise le Maire à signer le remboursement de l'emprunt et tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ **Délibération n°260417 : Neutralisation des attributions de compensation d'investissement**

- l'émission d'un mandat en dépenses d'investissement au compte 198 chapitre 040 (opérations d'ordre entre sections) pour **63 608.44 €**
- l'émission d'un titre en recettes de fonctionnement au compte 77681 chapitre 042 (opérations d'ordre entre sections) pour la même somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, décide cette opération de neutralisation des ACI.

➤ **Délibération n°260418 : Fongibilité de crédits**

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L.5217-10-6 du CGCT.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2026 communal, forêt et lotissement de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, décide de la fongibilité de crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles pour les trois budgets 2026, communal, forêt, et lotissement.

➤ **Délibération n°260419 : Budget primitif principal 2026**

Sur présentation du maire et du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire en charge des finances et après examen, le Conseil municipal adopte le budget principal primitif 2026 :

<b>BUDGET</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Commune</b>	Fonctionnement	608 182,44 €	675 968,48 €
	Investissement	470 602,17 €	470 630,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, adopte le budget primitif principal

➤ **Délibération n°260420 : Budget primitif forêt 2026**

Sur présentation du maire et du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire en charge des finances et après examen, le Conseil municipal adopte le budget primitif forêt 2026 :

<b>BUDGET</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Forêt</b>	Fonctionnement	81 115,25 €	152 170,99 €
	Investissement	31 486,00 €	68 392,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, adopte le budget primitif forêt

➤ **Délibération n°260421 : Budget primitif lotissement 2026**

Sur présentation du maire et du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire en charge des finances et après examen, le Conseil municipal adopte le budget primitif lotissement 2026.

<b>BUDGET</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Lotissement</b>	Fonctionnement	426 769,48 €	869 418,93 €
	Investissement	432 952,48 €	433 022,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, adopte le budget primitif lotissement

➤ **Délibération n°260422 : Composition des commissions communales et comités consultatifs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne les membres des commissions communales et des comités consultatifs, comme indiqué sur le tableau joint à la présente délibération.

Commune de GENNES - Mandat 2026-2032	
<b>Membres des commissions municipales et comités consultatifs</b>	
Commission municipale ou Comité consultatif	Composition
Commission d'appels d'offres	Président : Jean-Michel L'HOMMÉE Membres : Anne-Sophie PARRIAUX, Adrien LUGAGNE, Béatrice SOITTOUX, Elodie LACROIX, David FLEURY, Thierry MOREL Invités : comptable public, secrétaire de mairie
Impôts directs (CCID)	Composition déterminée par le centre des Impôts sur propositions du CM Membres titulaires : En cours de composition Membres suppléants : En cours de composition
Commission des finances	Président : Jean-Michel L'HOMMÉE Membres : Thierry MOREL, Jean-Baptiste AUBRY, Laurent ROPERS, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE Invités : secrétaire de mairie
Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)	Membre CM : Martine VUILLECARD MORALES, François GUILLAUME, Laurent ROPERS, Jean-Baptiste AUBRY, Adrien LUGAGNE
Commission Urbanisme travaux voiries équipements publics	Président : Jean-Michel L'HOMMÉE Membres : Martin KUNSTLER, David FLEURY, Adrien LUGAGNE, Thierry MOREL, Jean-Baptiste AUBRY, Elodie LACROIX Invités : secrétaire de mairie
Comité : Forêt environnement Espaces verts affouage Energie biodiversité	Adjoint délégué : David FLEURY Membres : Laurent ROPERS, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Adrien LUGAGNE, Elodie LACROIX Membres hors CM : Jean-Pierre PLANÇON, Laurent GÉRARD, Jean VANIKID, Christian GRESET, Dominique HENRY, Michel JANNIN, Stéphanie GRIFFON, Alain MILLET, Bernard LIME, Eva PROST, Jean SIMONDOIN
Cimetière	Responsable : David FLEURY Membres : Anne-Sophie PARRIAUX, Martin KUNSTLER, Stéphanie PANTANI, Martine MORALES VUILLECARD
CCAS	Adjoint délégué : Thierry MOREL Membres : Martine VUILLECARD MORALES, Adrien LUGAGNE, Sandrine BROUSSAUDIER, Béatrice SOITTOUX Membres hors CM : Etienne POULINOT, Josiane GENILLOUX, Bernard LIME, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Céline HIRCHI
Comité Vie associative, sport, culture, communication	Adjointe déléguée : Stéphanie PANTANI Membres : Martin KUNSTLER, Martine VUILLECARD MORALES, Adrien LUGAGNE, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON, Sandrine BROUSSAUDIER, Laurent ROPERS Membres hors CM : Lucas POMORSKI, Alain MILLET, Emile DIOMEDE, Céline HIRCHI, Eva PROST, Rémi DIOMEDE
Comité Personnes âgées-intergénération	Adjointe déléguée : Thierry MOREL Membres CM : Martine MORALES VUILLECARD, Adrien LUGAGNE, Béatrice SOITTOUX, Sandrine BROUSSAUDIER, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Aurélie SUZON Membres hors CM : Jean SIMONDOIN, Maguy PLANÇON, Céline HIRCHI
Commission Ecole - périscolaire - cantine - bibliothèque	Adjointe déléguée : Anne-Sophie PARRIAUX Membres : Martine VUILLECARD MORALES, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Stéphanie PANTANI, Jean-Baptiste AUBRY, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON, Sandrine BROUSSAUDIER, Adrien LUGAGNE Invités : employés communaux concernés Partenaires : Enseignants, délégués de parents d'élèves, association des parents d'élèves
Correspondant défense	Jean-Baptiste AUBRY
Sécurité routière	David FLEURY

Les commissions municipales ne sont formées que de conseillers municipaux, élus par le conseil. Elles peuvent faire appel à des invités.  
 Les comités consultatifs sont ouverts à des personnes extérieures au conseil : habitants, associations, employés municipaux...  
 Les groupes-projets sont formés en vue d'un projet spécifique, le plus souvent limité dans le temps

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

➤ **Questions diverses**

Pour information : Manifestation sportive du trail des Forts 2026 qui se tiendra le samedi 9 mai 2026 entre 9h00 et 14h00

Afin de permettre la tenue de la manifestation sportive du trail des Forts 2026 qui se tiendra le samedi 9 mai 2026 entre 9h00 et 14h30, il a lieu de règlementer la circulation dans la rue de la Côte Joux par la mise en place d'un sens unique de circulation entre la rue de la Maltière et la rue de l'Enclos à compter du 09/05/2026 de 9h à 14h. La circulation sera interdite dans la rue de la Côte de Joux dans le sens rue de l'Enclos vers la rue de la Maltière, à tous véhicules légers et poids lourds, excepté les véhicules de secours pendant la tenue de la manifestation sportive, afin de sécuriser le passage des coureurs dans le village.

Pendant la tenue de cette manifestation, l'accès à la rue de la côte de la Joux sera interdit par les rues suivantes : place de l'Eglise, rue du Lavoir et rue de l'Enclos, à tous véhicules légers et poids lourds, exceptés les véhicules de secours. Pendant la tenue de cette manifestation, l'accès à la rue de la Côte de la Joux sera possible uniquement depuis la rue de la Maltière, dans le sens de la course, à tous les riverains résidant dans la Côte de Joux

\*\*\*\*\*

**Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 23/04/2026 : déclaration préalable 025 267 26 C0006 – Edifier une clôture – rue du Murgelot – parcelle cadastrée AA 104

Le 23/04/2026 : certificat d'urbanisme opérationnel 025 267 26 C0003 – Connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain et indiquer si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée – rue de la Maltière – parcelle cadastrée AB 98

**Etat civil :**

Le 21/04/2026 : PACS de Monsieur DUCOULOUX Adrien et Madame PICHONNAT Emilie

\*\*\*\*\*

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN 2026 à 20h**

\*\*\*\*\*

**Les délibérations n°260410 à n°260422 ont été examinées au cours de cette séance.**

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		

